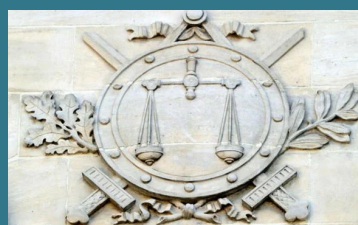


Newsletter

Actualités de la semaine du 31/01 au 06/02



Source :
Actu-juridique.fr

DROIT PÉNAL, le 01/02/2022 Permis de communiquer



Le garde des Sceaux, Éric Dupond-Moretti, a annoncé le 21 janvier 2022, le décret relatif au permis de communiquer délivré à l'avocat d'une personne détenue a été publié au Journal officiel. C'est un décret qui est mis en vigueur le lendemain de sa publication et qui précise les modalités de remise aux avocats des permis de communiquer.



FINANCE, le 31/01/2022 Modification des obligations des contreparties des OPC

Publication, le 28 janvier 2022, d'un décret qui modifie les obligations applicables aux entreprises d'investissement et aux succursales d'entreprises de pays tiers agréées en France pour l'octroi de garanties aux OPCVM et FIA dans le cadre de contrats dérivés. La suppression de ces conditions ne vaut que pour les garanties octroyées dans le cadre de contrats dérivés.



Source :
Actu-juridique.fr



Source :
Efl.fr

FISCALITÉ, le 31/01/2022 Pas d'exonération pour l'indemnité reçue par un greffier de tribunal de commerce



Pour le Conseil d'Etat, l'indemnité versée en cas de suppression d'un office de greffier de tribunal de commerce compense la perte d'un élément d'actif et, à ce titre, est, en principe, imposable selon le régime des plus-values professionnelles. Cette indemnité ne peut bénéficier de l'exonération qui a été prévue par l'article 238 quindecies du CGI.



DROIT SOCIAL, le 31/01/2022 Calcul des IJ maladie-maternité des indépendants

Un décret qui rend effectives plusieurs mesures de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2022 relatives aux indemnités journalières des travailleurs indépendants est paru. Parmi ces mesures, on retrouve la neutralisation des revenus 2020 pour déterminer l'assiette de calcul des indemnités journalières maladie et maternité et le maintien rétroactif des droits à ces mêmes indemnités en cas de reprise d'une activité professionnelle indépendante.



Source :
Efl.fr



Source :
anc.gouv.fr

COMPTABILITE, le 01/02/2022 Projet de règlement relatif à la modernisation des états financiers



Le Collège de l'Autorité des normes comptables (ANC) du 3 décembre 2021 a approuvé un projet de règlement modifiant le plan comptable général (PCG) en vue de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes.

L'ANC poursuit un triple objectif :

- faciliter la digitalisation des comptes annuels ;
- mettre à jour les modèles des comptes annuels et la nomenclature des comptes ;
- simplifier les modèles de comptes annuels.